ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

POINT DE VIGILANCE – ETAPE 5

(2ND DEGRE)

<u>Remarque importante</u> : à ne pas compléter que si vous sollicitez le dispositif « atelier artistique » ou le dispositif « ateliers scientifiques et techniques ».

Les heures demandées (HSE) pour l'(les) enseignant(s) responsable(s) d'un atelier artistique en collège ou d'un atelier scientifique sont à renseigner dans l'étape 6.

Cliquez sur le bouton « Enregistrer », que vous ayez renseigné ou non, pour valider cette étape et passer à la suivante.